



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi du 26 octobre 2018

| | |
|--|-----------|
| Nombre de représentants en exercice : | 13 |
| Nombre de présents : | 7 |
| Nombre de votants : | 9 |

L'an deux mil dix-huit, le 26 octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

Présents : Mrs PICARD, GIUDICI, PILEYRE, NADALIN, Mmes BARRE, BEUGNET, RENOFFIO

Absents excusés : M SAIAH, M. NISSOU, Mmes RESCH, CHIPPEAUX

Procuration : Mme GUERET K à Mme BARRE, M. MIOTTE à M. PILEYRE

Secrétaire : M. NADALIN

Assistait également au conseil: Mme Bénédicte GUERET

Compte rendu de conseil du 21 septembre 2018

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil du 21 septembre 2018.

Le Conseil n'émet aucune autre remarque.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

✚ valide le compte rendu du 21 septembre 2018.

Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 23/35^{ème} et création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 17h30/35^{ème}

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le Marie rappelle la délibération n°07/210918/005 du 21 septembre 2018 au sujet de la création du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet.

Il informe que suite à la rédaction de l'arrêté de l'agent, nous avons constaté une erreur sur le temps de travail du poste.

Ce poste créé doit avoir une durée de 17 h 30 et non de 17 h 00.

Il indique aussi que le comité paritaire a bien validé cette demande en date 05 octobre 2018.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire:

✚ accepte de modifier la délibération n°07/210918/005 du 21 septembre 2018 et de porter la durée du poste de travail à 17 h 30.

Convention d'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion.

Il est nécessaire de renouveler cette convention afin de pouvoir bénéficier de ce service si besoin est.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

- ✚ autorise le Maire à signer la convention avec le Président du Centre de Gestion.

Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation vertical permanente et temporaire

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention relative à la constitution groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation vertical permanente et temporaire.

Cette convention définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes dans les conditions de disposition du code des marchés publics institué par le décret 2015-899 du 23 juillet 2015, et plus particulièrement son article 28 portant sur les groupements de commandes.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

- ✚ approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes,
- ✚ approuve le projet de convention de groupement de commandes passé avec le Département,
- ✚ autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant et à en assurer l'exécution,
- ✚ accepte que le Département soit désigné comme coordinateur du groupement ainsi formé.

Programme travaux ONF 2019 : état d'assiette

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Comme chaque année, il convient de valider les coupes de bois ainsi que leur destination.

M. Christophe PILEYRE expose au Conseil le programme des coupes et la destination du bois pour l'année 2019 proposés par l'ONF.

Il propose au Conseil de ne pas valider cette année l'état d'assiette 2019 et de reporter ces travaux ultérieurement.

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

- ✚ rejette la proposition de l'ONF,
- ✚ décide de reporter les travaux ultérieurement.

Demande de subvention : Fonds de concours à Grand Belfort Terrain multisports

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention émanant du Grand Belfort concernant la mise en place de fonds de concours en faveur de ses communes membres pour la période 2017 / 2020.

Cette convention définit les modalités de fonctionnement de ce fonds.

Le Maire propose de la signer afin de pouvoir demander les fonds pour 2 dossiers :

- ✚ Phase 1 : réalisation des fondations pour le terrain et le plateau sportif,
- ✚ Phase 2 : mise en place d'une clôture délimitant le plateau sportif,

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :

- ✚ autorise le Maire à signer les conventions pour ses deux phases,

Plan de financement du terrain multisport

L'objet de l'opération :

- Réalisation des fondations sous le terrain multisport puis réalisation du plateau multisports d'une dimension 27 m x 12 m,

Son coût prévisionnel global H.T :

| Dépenses HT | | Recettes HT | |
|-------------------------------|--------------------|---|--------------------|
| • Réalisation fondation | 31 613.60 € | • Subventions accordées : Subvention exceptionnelle de l'Etat | 10 000.00 € |
| • Réalisation de la structure | 49 942.17 € | CAF | 5 000.00 € |
| | | CNDS | 13 000.00 € |
| | | • Subventions sollicitées : Grand Belfort | 32 133.46 € |
| | | • Autofinancement et emprunt : | 21 422.31 € |
| Total | 81 555.77 € | Total | 81 555.77 € |

Le montant de la subvention sollicitée :

32 133.46 €

Motion appel de Marseille – pour défendre les libertés locales

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

A l'initiative de l'Association des Maires de France (AMF), de l'Assemblée des Départements de France (ADF) et de Régions de France (RF), s'est tenu, le 26 septembre dernier à Marseille, le premier rassemblement pour les libertés locales qui a réuni plus d'un millier d'élus locaux dans leur diversité.

A cette occasion, a été lancé l'**appel de Marseille** pour dire oui à une République de proximité et de libertés locales, dans le respect de la décentralisation.

Les présidents d'exécutifs, toutes tendances politiques confondues, présents à Marseille ont signé cet appel.

Aussi, je vous propose que notre assemblée, à l'unanimité, adopte ce texte qui appelle à l'avènement d'une nouvelle étape de la décentralisation : les libertés locales.

« Nous, élus de la République, unis dans la diversité de nos histoires et de nos sensibilités politiques, lançons aujourd'hui à Marseille un appel solennel pour les Libertés locales et constituons une association nous réunissant : les Territoires unis.

Au moment où les peuples grondent, partout en Europe, contre leurs classes dirigeantes, où la capacité du Gouvernement à réformer le pays est mise en doute par les Français, la République des territoires, elle, n'a toujours pas été tentée en France.

Tous les défis d'avenir de notre pays, qu'il s'agisse de la transition énergétique et écologique, de la recherche d'un nouveau modèle agricole ou encore de la ré-industrialisation de notre pays par les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) supposent un puissant mouvement de décentralisation. C'est la force de tous nos voisins européens. C'est également au plus près du terrain, que se mènent au quotidien, avec nos collectivités et nos associations, la bataille contre la pauvreté, l'accompagnement des personnes les plus vulnérables, notamment handicapées, ou encore l'accès au logement et à la culture.

Notre pays meurt à petits feux de son ultracentralisation. Que l'on ne s'y trompe pas, nous sommes d'authentiques républicains attachés à l'unité de notre pays, à ses institutions, mais nous ne pouvons plus accepter la prise de pouvoir et le mépris de plus en plus flagrant d'une technocratie, enfermée dans ses certitudes et coupée de nos territoires et de nos vies.

L'avenir de la France ne peut se résumer à quelques métropoles. Comme le disait Gaston Defferre, « la France est dans nos villes, dans nos villages. Elle aspire à tenir sa place, à être considérée, à jouer son rôle, à choisir son destin. Il est injuste et dangereux de la maintenir sous le boisseau, de l'empêcher de s'exprimer, de décider pour elle-même ».

Au plus près du terrain, des élus locaux colmatent les fractures de notre pays, portent l'essentiel de l'innovation et de l'investissement publics, maintiennent une qualité de vie et répondent avec toujours moins de moyens aux préoccupations quotidiennes de nos concitoyens. Le nombre inégalé de démissions de ces serviteurs désintéressés de notre pays doit aujourd'hui tous nous alerter. Il est temps d'entendre leur demande de considération et de faire cesser les causes de leur découragement.

Loin d'être une quelconque menace pour la République, la décentralisation en est une des chances. Ce qui la mine, c'est l'ultra-concentration parisienne, ce sont les promesses non tenues d'un Etat thrombosé, c'est l'impression que l'avis des territoires ne compte pas, que les élus locaux sont vaguement consultés mais jamais écoutés

Loin d'être un risque pour l'égalité, la décentralisation en est au contraire l'un des vecteurs modernes. Comment croire qu'une application réglementaire égalitaire et sans nuance à des territoires si divers pourrait encore, comme jadis, être juste ?

Loin d'être un poids pour la performance de notre économie, la décentralisation est le modèle qui permet de rapprocher décisions et investissements des vrais besoins.

Loin d'être un boulet pour les finances publiques, la décentralisation est la condition de la réforme de l'Etat, en supprimant les doublons qui ralentissent le temps de l'action publique.

Nous, élus de la République, appelons à l'avènement d'une nouvelle étape de la décentralisation : **les libertés locales**.

Les libertés locales, c'est d'abord un Etat respectueux des collectivités territoriales et de ses élus. Nous ne sommes pas des opérateurs de l'Etat mais des élus du suffrage universel. Tous les leviers de transformation de la France reposent sur des compétences partagées Etat/collectivités (développement économique, transition écologique et énergétique, action sociale, mobilités, santé, éducation, numérique, formation, petite enfance...). Nous demandons un agenda partagé de réformes.

Les libertés locales, c'est le choix de l'innovation, du pragmatisme, et du bon sens, par la différenciation. C'est laisser les collectivités expérimenter. Pourquoi nos propositions pour coordonner les politiques de l'emploi, pour remettre à niveau les routes nationales ont-elles été balayées d'un revers de main ? La réforme constitutionnelle doit nous remettre sur le chemin de la République décentralisée.

Les libertés locales, c'est ensuite une concertation sincère entre l'Etat et les Collectivités. La Conférence nationale des territoires qui n'était qu'un lieu de concertation formelle où l'Etat et les collectivités locales constataient leurs désaccords, est un échec. Il faut désormais inventer l'outil efficace du dialogue et de la négociation.

Les libertés locales, c'est le respect par l'Etat de ses engagements contractuels et de sa signature : la remise en cause des contrats de plan Etat-Régions, le transfert de charges sur les Départements de près de 11 milliards d'euros sur les allocations individuelles de solidarité et les mineurs non accompagnés, l'avalanche de normes et de réglementations sur les communes doivent cesser.

Les libertés locales, c'est la participation équitable de l'Etat aux côtés des collectivités au redressement des comptes publics : d'ici 2022 les collectivités locales vont contribuer à un désendettement de la France à hauteur de 50 milliards, alors que l'Etat va accroître l'endettement du pays de 330 milliards d'euros. A quand la réforme de l'Etat ?

Les libertés locales, ce n'est pas l'affaire réservée des élus locaux, des Communes, des Départements et des Régions, elle est celle des citoyens, l'affaire de la France, de son avenir et de sa démocratie. C'est un mouvement de tous les territoires unis pour une République décentralisée ! »

Le Conseil après avoir ouï l'exposé du Maire :
✚ adopte à l'unanimité la motion de soutien,

Reversement de l'excédent du budget 2017 de l'UPE à la commune

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier émanant de la trésorerie nous demandant de rectifier la délibération correspondant au reversement d'excédent de l'UPE au budget de la commune pour l'année 2017.

Le budget de l'UPE étant depuis début 2017 doté de l'autonomie financière sa trésorerie est insuffisante pour honorer le versement de cet excédent en l'état.

La trésorière nous propose afin de régulariser la situation :

- de modifier le reversement de l'excédent 2017 de l'UPE pour un montant de 1 360 €,
- de modifier les crédits budgétaires sur l'UPE et sur le budget de la commune en prenant des décisions modificatives.

Le Conseil après avoir délibéré :

- ✚ de modifier le reversement de l'excédent 2017 de l'UPE pour un montant de 1 360 €,
- ✚ de modifier les crédits budgétaires sur l'UPE et sur le budget de la commune en prenant des décisions modificatives.
- ✚ les Décisions Modificatives seront votées au prochain Conseil.

Destination du bâtiment de la Synagogue

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la destination du bâtiment.

Le conseil, avant de se prononcer sur la destination qu'il souhaite donner au bâtiment de la Synagogue, désire obtenir des informations et des précisions concernant les frais de fonctionnement qui pourraient être occasionnés par son occupation (chauffage, entretien de l'ascenseur, etc...).

Le Maire demandera ses renseignements au Président du Grand Belfort.

Questions diverses

Situation du dossier de l'Aéroparc

Le Maire fait part au Conseil des différentes réunions auxquelles il a assisté avec les parties concernées et Madame La Préfète.

Le Syndicat de l'Aéroparc (SMAGA) n'a plus de gouvernance. La zone de l'Aéroparc est située sur le territoire de Grand Belfort, mais la communauté d'agglomération n'est plus adhérente du SMAGA, depuis mars 2018.

La loi NoTRE oblige les communes qui n'ont plus la compétence économique à vendre leurs parts à Grand Belfort.

Nous sommes aujourd'hui dans la situation d'une Communauté d'Agglomération qui a sur son territoire une zone industrielle dont elle n'est plus adhérente au syndicat qui devrait gérer son fonctionnement.

Concernant nos parts, le Président De grand Belfort a proposé de les acheter aux prix de 1 524.37 € la part et de compenser à l'avenir les commune de leur parts de revenus. Ces modalités devront être définies en bureau Communautaire chacun est dans l'attente de la décision du Conseil d'état quant au reversement des produits fiscaux et la mise en place d'une gouvernance du SMAGA.

Dans cette situation, nous n'avons perçu à ce jour aucun des montants figurants sur notre budget primitif.

Ferme Belet

Le Maire informe le Conseil que le permis de construire de la Ferme Belet a été accordé et signé.

Mme RENOFFIO

Mme Renoffio interroge le Conseil pour savoir si quelqu'un du Conseil avait entendu parler d'une personne qui demanderait de l'argent aux personnes âgées

Le Maire l'informe qu'il en a aussi entendu parler et de conseiller aux personnes concernées d'aller à la gendarmerie déposer plainte s'ils se sentent agressés.

Mme BEUGNET

Mme Beugnet demande s'il ne serait pas possible de rajouter deux lampadaires 1 au niveau du 27 et du 29 rue d'Alsace, il y a un grand trou noir et on ne voit pas les bacs à fleurs.

Le Maire indique qu'un projet de réhabilitation et sécurisation du carrefour de la RD 419 et de la RD 29 sera à l'étude dès la vente de la ferme Belet confirmé.

M. NADALIN

M Nadalin demande s'il y a un renouvellement régulier des livres à la médiathèque.

La commune alloue tous les ans un budget pour l'achat de nouveaux livres. La médiathèque a un partenariat avec la médiathèque départementale qui permet la mise à disposition d'environ 1 000 livres par an pour renouveler les collections.

M. Nadalin souhaite avoir des explications la réfection du Chemin de la Marnière.

M. Le Maire rappelle à M. NADALIN, adjoint aux travaux que ce point a été débattu en réunion des adjoints.

L'Amicale de l'Etang Clavey m'a fait part de son souhait de procéder à la réfection de la partie du chemin de la Marnière propriété de l'Association et m'a demandé si la commune souhaiterait profiter de l'opportunité pour procéder à la réfection de la partie lui appartenant.

J'avais sollicité antérieurement M. Nadalin pour obtenir des devis pour la réfection des chemins vicinaux. La dépense totale, à ma grande surprise s'élevait à près de 30 000 €, montant qui n'était pas prévu au budget d'entretien de la commune. Par contre, le prix demandé pour le chemin de la Marnière s'élevait à 3 480 € TTC, j'ai donc décidé dans un but de cohérence de faire exécuter ces travaux par la même entreprise que celle choisie par l'Amicale des Pêcheurs.

Le Maire rappelle à cet effet que l'Amicale de l'étang Clavey est une association de Fousseماغne, avec son siège à Fousseماغne et qui paie ses impôts à Fousseماغne.

Les travaux d'entretien font partie des compétences déléguées au Maire par le Conseil en début de mandat. Le montant engagé pour ce chemin était le plus faible que ceux proposés. Le prix de réfection des autres chemins s'élevait aux environs de 13 000 € par chemin. Nous étions en période de vacances et cette décision devait être prise dans l'urgence compte tenu que les travaux devaient être entrepris rapidement.

M. GIUDICI

Sur la réfection sur le chemin de la Marnière :

Peu d'entre nous était au courant que cela était réalisé, sous quelle forme, pourquoi, etc...

De ce fait nous avons entendu de tout et des contraires, ce qui a eu pour effet d'amplifier la polémique.

A noter que faute d'information sur le sujet, bon nombre des conseillers se sont rendus sur place pour comprendre de quoi il s'agissait.

La réalisation du Terrain Multisports :

Pour un certain nombre des membres du Conseil Municipal cela n'était qu'un projet, pour lequel nous allions regarder la possibilité d'avoir des subventions suffisantes afin de prendre la décision de le réaliser ou non.

Aujourd'hui lors de la lecture de ce compte rendu, il n'est toujours pas clair que le Conseil municipal a validé le fait de réaliser et de commencer les travaux pour le Terrain Multisports cette année.

L'intitulé étant « *Demande de subvention : Fonds de concours à Grand Belfort Terrain multisports* » avec un vote
« *Pour :9 Contre :0 Abstention:0* »

Monsieur le Maire prend note du souhait des membres du Conseil Municipal d'avoir plus d'informations, de partages et de concertation sur les actions entreprises pour la commune.

M. PILEYRE

M. Pileyre demande si nous avons regardé pour installer des cani-crotte.

Le Maire indique qu'effectivement nous nous sommes renseignés sur ce matériel et qu'il coûte énormément cher environ 400 € pièce. Nous nous contenterons pour le moment de rappels auprès des propriétaires de chien à la conscience civique de chacun.

La séance est levée à 22 h 15.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

